



Lundi 23 septembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement d'une concertation publique : création de la liaison Lyon/Gap sur le nœud autoroutier A8/A51

VINCI Autoroutes (réseau ASF), maître d'ouvrage du projet, organise une concertation publique portant sur la création de la liaison Lyon/Gap sur le nœud autoroutier A8/A51, entre le **mardi 24 septembre 2019 et le vendredi 18 octobre 2019**.

Conformément aux dispositions de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, cette concertation, menée sous l'égide du préfet des Bouches-du-Rhône, permettra à toutes les personnes intéressées par le projet, en particulier les riverains, les élus, les usagers, les acteurs des mondes économique, agricole et associatif de s'informer et de s'exprimer sur le projet.

La liaison Lyon/Gap

Situé au cœur du territoire d'Aix-en-Provence, le nœud autoroutier A8/A51 est actuellement incomplet. Les véhicules qui viennent de l'ouest par l'A8 (depuis Montpellier, Avignon ou Lyon) et veulent regagner l'A51 vers le nord (en direction de Sisteron, Gap), sont contraints d'utiliser la voirie locale en traversant notamment le quartier du Jas-de-Bouffan.

Les autoroutes A8 et A51 assurent un rôle majeur dans les échanges longue distance entre le littoral méditerranéen et les départements alpins, le Sud-Ouest et le Sud-Est de la France, l'Espagne et l'Italie. Elles jouent également un rôle local en assurant respectivement la desserte du Sud et de l'Ouest d'Aix-en-Provence.

Le projet poursuit deux objectifs essentiels, partagés par l'État, VINCI Autoroutes et les collectivités locales partenaires de l'opération :

- **Ramener le trafic de transit sur le réseau autoroutier** : la future liaison Lyon/Gap offrira un trajet plus lisible, plus sûr et plus confortable aux automobilistes qui viennent de l'Ouest et souhaitent rejoindre les départements alpins ou le centre-ville d'Aix-en-Provence.
- **Améliorer le cadre de vie des riverains et des usagers locaux** : les riverains des voiries locales verront diminuer le trafic des véhicules en transit, améliorant de fait la sécurité et permettant de diminuer les nuisances sonores et atmosphériques.

Le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Ville d'Aix-en-Provence et VINCI Autoroutes cofinancent le projet dans le cadre du Plan d'Investissement Autoroutier (PIA), validé par un décret publié le 8 novembre 2018.

Les objectifs de la concertation publique

L'objectif de cette concertation publique est que toute personne intéressée puisse s'informer et donner son avis sur le projet.

Ce premier temps de dialogue doit permettre d'enrichir les études et de concourir ainsi à l'élaboration d'un projet partagé par le plus grand nombre. Il permettra notamment d'échanger sur l'opportunité du projet et sur les différentes variantes étudiées. En ce sens, il est un point d'étape important dans le processus de conception.

Un dispositif de concertation pour s'informer et s'exprimer sur le projet

Pendant la concertation publique plusieurs moyens sont à la disposition du public pour s'informer et s'exprimer sur le projet.

Pour s'informer :

- les expositions permanentes installées dans les trois lieux d'accueil de la concertation : la métropole Aix-Marseille-Provence, la mairie annexe du Pont-de-l'Arc; la mairie annexe du Jas-de-Bouffan,
- le site Internet www.a8-a51-liaison-lyon-gap.vinci-autoroutes.com.

Pour donner son avis :

- le site internet www.a8-a51-liaison-lyon-gap.vinci-autoroutes.com,
- le registre de recueil des avis disponible dans les lieux d'accueil de la concertation,
- la lettre T disponible dans les lieux d'accueil de la concertation à retourner par voie postale (affranchissement gratuit),
- l'adresse électronique : a8-a51-liaison-lyon-gap@vinci-autoroutes.com.

3 moments d'échanges avec le public :

- Une réunion publique : le 3 octobre à 18h en sous-préfecture d'Aix-en-Provence
- Deux moments d'accueil : le 9 octobre de 16h à 19h à la mairie annexe du Jas-de-Bouffan et le 10 octobre de 16h à 19h à la mairie annexe du Pont-de-l'Arc



Contacts presse :

Préfecture - Service de la communication interministérielle : 04 84 35 40 00
VINCI Autoroutes - Nelly DESTÈVE : 06 30 48 64 26